



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2025

Le six février deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		DONNÉ Rodolphe	X	
DESCAMPS Sophie	X		TAUZY Lydia	X	
FAUPOINT Séverine	X		DESCHAMPS David	X	
LAMBRET Nathalie	X		LEMONNIER Valérie		X
VARON Bernard	X		FILLACIER Frédérique	X	
BARTHIÉ François		X	AUDIBERT Paul	X	
DULMET Yves		X	VEILLOT Chantal		X
FONTAINE Pascal		X	BIELIAEFF Nicolas		X
CELLERIER Sabrina		X	MOUQUET Véronique		X
BAZZA Abdelmounaïme	X		MARIAGE Alain	X	
LACROIX Christiane	X		MALET Cécile		X
LEBECQ Vincent		X	LAMEYRE Patrick	X	
ROBIDET Christine	X		DUVERGÉ Clément		X

P = Présent ; A = Absent

Procurations(s) : François BARTHIÉ pouvoir à Sophie DESCAMPS, Yves DULMET pouvoir à Rodolphe DONNÉ, Pascal FONTAINE pouvoir à Bernard VARON, Sabrina CELLERIER pouvoir à David DESCHAMPS, Valérie LEMONNIER pouvoir à Séverine FAUPOINT, Nicolas BIELIAEFF pouvoir à Nathalie LAMBRET, Cécile MALET pouvoir à Alain MARIAGE, Clément DUVERGÉ pouvoir à Patrick LAMEYRE.

Secrétaire de séance : Nathalie LAMBRET.

Absent (s) sans procuration : Vincent LEBECQ, Chantal VEILLOT, Véronique MOUQUET.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
26	15	8	23	30/01/2025



## FINANCES

---

### 1- DÉBAT (DOB) / RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB)

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai raisonnable précédant l'examen et le vote du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette communale.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Vu l'article L2312-1 du CGCT

Vu la modification de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 – art. 107

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires

Il est proposé au Conseil municipal d'acter le Débat d'Orientations Budgétaires sur les orientations générales du budget 2025.

Monsieur le Maire précise que le rapport d'orientations budgétaires est construit en fonction du compte administratif de l'année 2024 et des perspectives de 2025, qui seront arrêtées et soumises à votre approbation lors du vote du budget, qui aura lieu le 27 mars prochain.

Après la dissolution de l'Assemblée nationale et la censure du gouvernement de Monsieur Michel BARNIER, le calendrier budgétaire de l'État a été grandement perturbé. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale a été rejeté par l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, ce n'est plus d'actualité puisque le budget de la France a été adopté. À ce jour, nous n'avons pas encore le détail des conséquences pour les collectivités. Apparemment, nos collectivités ne seraient pas du tout, ou très peu, impactées. L'impact serait plutôt ressenti sur les communes plus importantes, les régions et les départements.

À noter : la revalorisation des bases fiscales de 1,7 % qui pourrait entrer en vigueur en 2025. Concernant la TVA à 20 % : actuellement, la commune bénéficie d'un reversement à hauteur de 16.40 %. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux de ce pourcentage a diminué et s'élève à 14.85 %.

Concernant les dotations d'État, celles-ci resteraient inchangées pour 2025.

Concernant les recettes de la commune : le document en page 8 retrace les ressources fiscales sur les trois dernières années ainsi qu'une projection sur 2025. En page 10, nous avons l'évolution détaillée de la fiscalité.

Monsieur Patrick LAMEYRE souhaiterait savoir à quoi correspond le coefficient correcteur et si celui-ci est différent pour les communes.

Monsieur le Maire précise qu'à la suite de la réforme de la taxe d'habitation et, en fonction des situations de chacun, un coefficient correcteur doit être appliqué pour connaître le montant qui sera alloué à chaque commune. Celui-ci est différent en fonction des communes.

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement, elle a connu une baisse en 2024, principalement en raison de la réduction de la Dotation Forfaitaire et de la Dotation Nationale de Péréquation. Compte tenu des incertitudes entourant le budget de la France en 2025 et du risque pour les communes de contribuer au redressement des finances publiques, nous avons décidé de la fixer à zéro. Cette dotation est effectivement assez imprévisible.



En ce qui concerne la synthèse des recettes réelles de fonctionnement au chapitre 74, nous avons reçu pour la troisième année consécutive la dotation pour la biodiversité du PNR. Cependant, nous ne savons pas si elle sera renouvelée en 2025. Effectivement, le budget des PNR est assez fragile. C'est pourquoi nous n'avons pas inclus cette contribution dans le budget 2025.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, on observe une baisse en 2023-2024. Nous prévoyons une augmentation de 1,5 % en 2025 pour tenir compte de l'avancement des agents, notamment.

En ce qui concerne les dépenses en fluides, vous remarquerez une baisse en 2024 par rapport à 2023. Cette tendance est influencée par le coût de l'électricité, du gaz et du carburant, selon les fluctuations sur les marchés. En revanche, les chiffres concernant l'eau et l'assainissement sont relativement stables.

En ce qui concerne les dépenses liées au personnel, nous prévoyons une augmentation d'environ 5 %, principalement en raison de l'avancement de carrière des fonctionnaires et des éventuelles augmentations décidées par l'État. Cela s'explique également par les mouvements résultant du recrutement d'un agent technique aux services techniques, du remplacement d'un agent d'accueil et de la mise en stage d'un animateur actuellement employé par le centre de gestion.

Le montant total des dépenses du personnel comprend le personnel du centre de gestion. On trouve principalement ce personnel au Village des Enfants. Ils ne travaillent pas tous à temps plein, mais si un employé se montre performant, nous voulons le garder en l'embauchant directement par la ville, ce qui réduira les coûts de rémunération du service de gestion, qui sont élevés.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement rigides, il s'agit de celles qu'une municipalité ne peut pas facilement optimiser, et qui sont principalement constituées par les dépenses en personnel. Nous sommes à un taux bas, soit 61 %, alors que, d'habitude, les collectivités se situent entre 70 % et 75 %.

Pour ce qui est des dépenses réelles de fonctionnement, nous avons prévu une augmentation de 3 %.

En ce qui concerne l'évolution de l'endettement, je préfère éviter que la ville contracte des prêts pour des projets, à moins qu'ils ne génèrent de nouvelles sources de revenus.

Vous pouvez constater que les annuités diminuent. À titre informatif, nous étions à la fin de l'année 2021 avec un encours de 3 044 000 €. À la fin de l'année 2024, nous sommes à 1 911 000 €, ce qui signifie que, sur une période de 4 ans, nous avons remboursé 1 100 000 €. En parallèle, dans la section « Épargne disponible », nous étions à 500 000 € à la fin de l'année 2014, et à 3 800 000 € à la fin de l'année 2024. Par conséquent, depuis 2021, nous avons réduit notre dette de 1 100 000 €, tandis que notre épargne a augmenté de 3 300 000 €.

Monsieur le Maire annonce le véritable résultat des recettes de fonctionnement, soit 5 326 598 €, ainsi que celui des dépenses, soit 3 827 938 €. Cela donne une épargne brute de 1 498 660 €, qu'il faut ensuite diminuer du capital de la dette, soit 205 875 €, ce qui nous donne une épargne nette de 1 292 785 €.

À cela, il faut compenser un déficit d'investissement d'environ 500 000 €. Nous clôturerons l'année 2024 avec un solde positif après le remboursement du déficit d'investissement de 800 000 €.

Vous trouverez également des ratios nous permettant de nous comparer aux communes de France de la même strate.

Monsieur le Maire propose que nous passions au PPI, soit un projet pluriannuel d'investissement. Ce sont des projets plus ou moins importants qui seront inscrits au budget. Le document est divisé en 2025 en deux sections, HT et TTC, avec les subventions attendues et le remboursement du FCTVA. La section 2026 est incluse à titre de référence.

En ce qui concerne l'acquisition du camion des services techniques, cette dépense ne sera peut-être pas faite, car la commune possède déjà un camion qui se trouve au garage depuis environ 6 mois et qui pourrait être réparé.

En ce qui concerne les TBI, les écoles en sont dotées, mais certains sont devenus obsolètes et doivent être remplacés.



En ce qui concerne l'ameublement du hameau des clubs, les services municipaux ont rénové les salles. La ville envisage de renouveler le mobilier existant.

Concernant le gazon synthétique du Village des enfants, qui fait partie des demandes de subventions, une première cour a déjà été faite. La commune souhaite en faire une seconde.

En ce qui concerne l'agrandissement du Hameau des Clubs, nous voulons confier la tâche à un architecte afin qu'il puisse mener les travaux en 2026.

Monsieur Rodolphe DONNÉ voudrait savoir à quoi servira cette extension.

Madame Sophie DESCAMPS répond que cela permettra d'accueillir les élèves du primaire et de laisser les plus jeunes, qui sont plus nombreux, dans la grande salle du Village des Enfants. Elle ajoute que le Hameau des clubs fait partie intégrante du Village des Enfants.

Monsieur Alain MARIAGE demande si effectivement le hameau fera partie intégrante du village des enfants, sachant qu'il existe un réel manque pour les associations.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que l'idée actuelle est d'agrandir les locaux pour répondre aux besoins du périscolaire, mais qu'on pourrait peut-être y ajouter une salle pour les associations.

Monsieur Alain MARIAGE est d'avis qu'il faut prendre le temps de réfléchir. Aujourd'hui, il est très difficile pour les associations d'avoir accès à une salle, même pour une simple réunion.

Madame Frédérique FILLACIER s'interroge sur le nombre de places disponibles au réfectoire. Il est clair que le nombre d'enfants utilisant le service de restauration scolaire augmente considérablement, et que l'extension du Hameau ne suffira pas à régler cette question.

Madame Sophie DESCAMPS souligne que le nombre d'enfants à la cantine reste constant. Toutefois, nous avons accru la proportion d'enfants qui y vont, ainsi que dans les activités périscolaires. C'est pour cette raison que nous avons souhaité un agrandissement du Hameau, car nous avons besoin d'espace pour les mercredis.

M. Rodolphe DONNÉ souligne qu'en cas d'agrandissement du bâtiment, il est impératif de l'adapter harmonieusement à la structure existante. Pour ce faire, il est crucial de concevoir des espaces modulables, permettant d'adapter la taille des salles en fonction des activités, tout en veillant à l'harmonie architecturale globale.

En ce qui concerne l'extension de la bibliothèque, l'activité est en hausse et la municipalité envisage donc d'agrandir l'espace d'environ 40 à 50 mètres carrés. Nous avons envisagé l'installation d'un bâtiment modulaire, mais l'architecte des bâtiments de France s'y oppose. Il propose plutôt de construire un bâtiment symétrique sur le côté opposé, ce qui est autorisé par le plan local d'urbanisme.

En ce qui concerne la rénovation des sièges de la salle Claude Domenech, plus particulièrement des accoudoirs, une entreprise de Coye-la-Forêt, spécialisée dans la rénovation de canapés et fauteuils, serait en mesure de réaliser cette tâche. La municipalité souhaite qu'elle intervienne avant le prochain Festival Théâtral.

En ce qui concerne la rénovation énergétique de la Poste, la ville a obtenu une estimation plus précise du coût des travaux de l'architecte, soit 250 000 €. Un appel d'offres a été lancé et les travaux devraient débuter fin mars, avec un achèvement prévu pour juin. Cela comprend le remplacement de toutes les fenêtres, à l'exception de celles du commerce, qui seront à la charge du propriétaire du commerce. Le seul petit bémol concerne le plafond à l'intérieur de la Poste. Nous sommes dans l'obligation d'installer un plafond coupe-feu avec un isolant phonique. Le coût s'élève à 17 000 €.

En ce qui concerne l'aménagement du terrain de basket extérieur et du terrain de volley, la commune souhaiterait installer une piste de « pumptack » pour les plus jeunes afin de limiter la cohabitation entre les enfants et les adolescents au skate park.



En ce qui concerne la réhabilitation des terrains de football, ce sont des travaux importants à réaliser. Depuis environ 30 ans, la commune n'a jamais effectué de gros entretiens. Ce qui est proposé, c'est de rénover complètement les deux terrains, d'installer un système d'arrosage automatique sur le terrain principal et de remplacer entièrement la clôture. La commune va lancer un marché. Les travaux seront réalisés cette année.

Monsieur Alain MARIAGE pose la question de l'efficacité de l'éclairage ?

Monsieur David Deschamps répond que, selon les résultats des travaux du SE60 sur l'éclairage des terrains, celui-ci n'est pas satisfaisant. En effet, on observe des zones d'ombres assez nettes. Malgré nos efforts pour obtenir une réponse de la part du SE60, le résultat final est identique à celui que nous avions initialement.

En ce qui concerne la végétalisation de la cour de l'école du Centre, les enseignants et le PNR ont travaillé sur un projet. Quelques ajustements ont été apportés à l'arrière de l'école pour créer une salle de classe extérieure. Un récupérateur d'eau de pluie a été installé.

Pour la signalétique de la commune, le projet est de remplacer toute la signalisation, notamment les réglottes indiquant, par exemple, les trois châteaux ou le cercle hippique, qui datent d'environ 25 ans. L'idée est de créer des réglottes avec la charte graphique du PNR.

En ce qui concerne l'acquisition et les rénovations prévues à l'école « Les Trois Châteaux », une somme est inscrite en 2026, mais aucun projet n'est prévu pour le moment.

Pour ce qui est de l'achat des murs de l'ancien Crédit Agricole, Monsieur le Maire confirme qu'un accord a été conclu avec le propriétaire. Ce dernier nous a soumis une offre à la mi-décembre, sur laquelle une contre-offre a été présentée. Il est à noter que des rénovations sont nécessaires dans la cave, pour un coût estimé à environ 15 000 euros, et que l'acquéreur sera tenu de les financer. Le Crédit Agricole souhaitait initialement obtenir 100 000 € pour ces murs. Finalement, la commune a proposé un prix de 60 000 €, qui a été accepté par le vendeur. Le loyer estimé est de 600 €/mois.

Monsieur Rodolphe DONNÉ pose la question de l'obligation ou non d'un plafond coupe-feu.

Concernant le club house du tennis, Monsieur le Maire précise que le club de tennis souhaite installer un container près du padel.

Le club suggère que la municipalité acquière le container, ce qui lui permettrait de récupérer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), et qu'il nous rembourserait le coût total de l'unité, qui est évalué à 30 000 euros. Cette opération engendrerait des dépenses d'environ 20 000 € pour la ville. Le génie civil, l'évacuation des eaux usées seront à la charge de la ville.

Monsieur Alain MARIAGE souhaiterait avoir connaissance des plans d'implantation de ce container.

En ce qui concerne la borne escamotable, Monsieur le Maire précise qu'elle sera implantée au rond-point de l'entrée ouest. Cette borne a été commandée à la fin septembre, mais, malheureusement, nous n'avons toujours pas de date pour sa réception.

Monsieur Rodolphe DONNÉ juge le coût excessif.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est d'accord. Malgré les devis demandés à différentes entreprises, le prix est resté le même. La borne en elle-même coûte environ 10 000 €, mais il faut ajouter des frais pour le génie civil.

En ce qui concerne l'AMO « accompagnement juridique », la ville avait conclu un accord avec « Explicités » pour que cette entreprise nous aide à mettre en place la structure chargée de gérer le site. Nous avons envisagé une SIC et un accompagnement sur plusieurs années. Le projet du domaine des trois châteaux n'existant plus, la commune pourrait mettre fin au contrat en ayant préalablement payé les 5 % restants.

Monsieur le Maire ne pense pas qu'il soit judicieux de l'interrompre complètement. Il souligne qu'il n'y a actuellement aucun projet prévu sur le domaine des trois châteaux. Cependant, il est possible qu'il y en ait à l'avenir et, dans ce cas, la commune aurait besoin de conseils juridiques.



Le montant initial de ce marché était de 80 000 €. Nous l'avons ramené à 30 000 €, car la commune va mettre fin aux deux dernières tranches du marché.

Concernant la télégestion du Centre culturel, Monsieur le Maire rappelle que, l'année dernière, la ville avait prévu de l'installer dans les bâtiments sportifs et le hameau des clubs. L'objectif est d'optimiser l'utilisation afin de réduire les consommations. La commune souhaite étendre cette pratique au Centre culturel. Le week-end, dans les salles, il fait froid, parce que la programmation de la chaudière fait qu'elle se coupe le samedi à 15 h jusqu'au lundi matin. C'est pourquoi la commune souhaite l'installer cette année, afin de pouvoir piloter la télégestion de façon plus rationnelle.

Monsieur Rodolphe DONNÉ précise que la télégestion est installée dans les bâtiments qui ont été rénovés, comme l'école des Bruyères, ou qui comportent un système de climatisation performant, comme les salles de sport. Le problème au centre culturel est que la salle Claude Domenech devrait posséder sa propre centrale d'air. On devrait adapter la taille des radiateurs en fonction des espaces concernés. En mettant la télégestion sur une hétérogénéité d'organes de chauffage, cela ne fonctionnera jamais. Ce n'est qu'un pilotage assisté, mais qui ne sera pas efficace en termes d'économie d'énergie, puisqu'on va devoir chauffer tout le bâtiment pour répondre aux seuls besoins du samedi matin.

Monsieur le Maire précise que le problème est le même avec l'école du centre et la bibliothèque, qui ont le même circuit de chauffage.

M. Rodolphe DONNÉ souligne que la télégestion peut être installée au Centre culturel, à l'exception de la salle Claude Domenech, qui possède une unité centrale de climatisation sur le toit, malheureusement hors service, mais qui devrait être remplacée pour répondre aux besoins de cette salle. Il reste à envisager des solutions logiques pour que la gestion à distance contrôle la partie chauffage. En ce qui concerne le chauffage, il n'est pas nécessaire de le contrôler directement par la télécommande. Il n'est pas judicieux de payer 15 000 € pour juste piloter quelques radiateurs sur des organes de chauffe qui sont trop hétérogènes.

Monsieur Alain MARIAGE s'interroge sur l'opportunité d'envisager une méthode alternative pour résoudre le problème de la chaleur étouffante qui règne dans cette pièce en été.

Monsieur Rodolphe DONNÉ pense qu'il serait nécessaire de travailler sur le sujet de la salle Claude Domenech de manière autonome par rapport au reste du bâtiment. La régulation à distance ne réglera pas le problème de température dans cette pièce.

Monsieur le Maire se demande à qui il doit s'adresser. Il n'y a pas dans la commune de personnes ayant les compétences requises pour traiter ce problème. Ce n'est pas aux élus de le faire. Ce problème nécessite vraiment l'intervention de spécialistes.

Monsieur Rodolphe DONNÉ précise que, dans la conception, c'est un travail à réaliser en collaboration avec un architecte, qui doit absolument se lier avec un bureau d'études en énergie. Pour ce qui est de l'exploitation, il faut une personne compétente, comme des bureaux d'études locaux, par exemple « Treenergy ».

En ce qui concerne la rénovation énergétique de la mairie, Monsieur le Maire tient à souligner que, il y a maintenant deux ans, nous avons procédé à l'isolation des combles. Il ajoute que nous ne ferons pas une isolation thermique extérieure. Selon une information fiable, fournie par des experts, la commune n'est pas légalement obligée d'exécuter simultanément le remplacement des fenêtres et l'isolation intérieure. Nous pouvons, dans un premier temps, remplacer les fenêtres, puis, ultérieurement, procéder à l'isolation. Nous attendons un devis, supérieur au coût estimé par le plan prévisionnel des investissements, incluant tous les éléments de menuiserie (portes et fenêtres). Nous pourrions le présenter lors du vote du budget.

M. Rodolphe DONNÉ souligne qu'il est impossible de rénover ce genre de fenêtres sans procéder à leur dépose complète. Une dépose complète est nécessaire pour éviter les fuites d'air et le pourrissement.

Concernant le photovoltaïque, Monsieur le Maire indique que les sommes n'ont pas changé depuis l'année dernière. Nous attendons des suggestions concernant l'installation de panneaux solaires sur le toit du marché ou du Centre culturel, pour le vote du budget.



Concernant le changement d'ampoules LED dans les édifices municipaux, Monsieur le Maire souligne qu'il sera réalisé dans tous les bâtiments sportifs, les installations périscolaires, le hameau des clubs, le Centre culturel, la mairie et l'église.

En ce qui concerne les travaux sur l'avenue de la Gare, Monsieur Bernard VARON précise que ces travaux consistent à aménager l'intersection avec l'avenue des Bruyères pour ralentir la vitesse des véhicules qui descendent de la gare.

En ce qui concerne les rénovations sur l'avenue des Bruyères, Monsieur le Maire a souligné que l'année dernière, nous avons prévu des améliorations sur la rue du Layon de l'Enclave, en collaboration avec le SICTEUB et la SAUR. Cependant, le SICTEUB nous a informés qu'il n'avait plus besoin d'effectuer de travaux, tandis que la SAUR nous a fait part de sa préoccupation quant à la priorité accordée aux réparations sur l'avenue des Bruyères.

Monsieur Bernard VARON souligne que, sur l'avenue des Bruyères, la SAUR doit procéder à des raccordements. Quant au SICTEUB un curage et des ITV ont été effectués avant Noël et n'ont donc plus de travaux à faire.

En ce qui concerne les rénovations sur la rue de Luzarches, Monsieur Bernard Varon souligne que le SICTEUB a exigé une distinction entre les eaux usées et les eaux de pluie. Cela implique la mise en place d'un dispositif de filtration pour acheminer les eaux vers la rivière.

En ce qui concerne la révision du PLU, Monsieur le Maire indique que le montant total de cette opération est de 60 000 €. Cependant, nous ne savons pas quelle est la part des subventions. C'est une enveloppe nationale, et, en fonction du nombre de révisions du PLU, un prorata est appliqué.

En ce qui concerne la récupération de concessions funéraires, Monsieur le Maire souligne qu'il y a un total de 110 concessions à reprendre dans l'ancien cimetière. En moyenne, la reprise d'une concession coûte 1 000 € en fonction de l'état des tombes. Cette opération sera étalée sur une période de trois ans.

En ce qui concerne les travaux d'assainissement de la place des Sports, Monsieur le Maire précise que la ville a repris les espaces verts et la voirie de la place des sports à la SA HLM de Beauvais. Il ne reste plus qu'à acquérir celles détenues par Oise Habitat et Chemin des Loups. Le SICTEUB nous a assuré que tout était en règle. Il reste l'intervention du SIECCAO pour les mises aux normes.

Monsieur Alain MARIAGE souhaitait savoir si des aménagements des espaces verts étaient prévus dans les parties communes des HLM.

Monsieur le Maire indique que la ligne « Travaux : chemin des Loups et place des sports » prévoit une somme de 80 000 € TTC. Une étude est actuellement menée avec le PNR sur l'aménagement des espaces verts.

Monsieur Patrick LAMEYRE évoque le PLU en s'interrogeant sur la possibilité pour la commune de racheter le domaine des trois châteaux pour un euro symbolique dans trois ans, ce qui entraînerait une révision complète du plan.

Monsieur le Maire explique qu'une révision simplifiée pourrait être envisagée.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil municipal prend ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires sur les orientations générales du budget 2025.**

## 2- SUBVENTION – POSE DE GAZON SYNTHÉTIQUE AU PÉRISCOLAIRE

La commune de Coye-la-Forêt est propriétaire du centre périscolaire, destiné à accueillir les élèves de la maternelle et de l'élémentaire lors de l'accueil du matin, de la pause méridienne/cantine le midi et le soir après les cours. L'accueil du périscolaire est également assuré lors des vacances scolaires.

La structure du bâtiment a été réalisée il y a environ 30 ans. Une cour attenante, ainsi qu'un espace de terre attenant au hameau des clubs, situé en face du périscolaire, lui sont dédiés. À ce jour, les conditions d'utilisation de ces espaces extérieurs sont loin d'être optimisées.



Des arbitrages budgétaires n'ont pas placé le projet en tête des réfections à mener sur le territoire communal, au cours de ces dernières années.

À ce jour, il est devenu vraiment nécessaire de procéder à l'aménagement de cet espace dédié à un jeune public, étant donné sa fréquentation en hausse et pour un usage plus sécurisé, répondant aux normes d'accueil de ce public.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la pose d'un gazon synthétique comprenant des travaux préalables de terrassement, pour un montant estimé à 35 178,75€ HT et que ces travaux doivent être engagés au printemps 2025,

La Commune souhaite être accompagnée, sur le plan financier, dans la réalisation de cet aménagement, indispensable au bon usage et à la fréquentation d'un jeune public, tout en garantissant un niveau de sécurité réglementaire et hautement satisfaisant.

Vu le plan de financement détaillé ci-après :

BUDGET PRÉVISIONNEL HT DE L'OPÉRATION (en euros)			
DÉPENSES		RECETTES	
Préparation du Sol : Terrassement – Fournitures – mise à niveau de tampon	18 068,75 €	Subventions CD OISE (27%)	9 498,00 €
Gazon synthétique : Fourniture et pose	17 110,00 €	Budget Coye-la-Forêt	25 680,75€
TOTAL H.T.	35 178,75€		35 178,75€
TOTAL TTC	42 214,50€		42 214,50€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix POUR :

- VALIDE le projet de pose de gazon synthétique et ses travaux de terrassement
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes à ce projet.

### 3- SUBVENTION — REMPLACEMENT DES ÉCLAIRAGES LED DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La Commune de Coye-la-Forêt est propriétaire de plusieurs bâtiments communaux.

L'éclairage de certains bâtiments n'est pas encore en conformité avec l'évolution des lampes qui préconise l'utilisation de la LED, pour des raisons environnementales et durables.

Ainsi, la commune envisage de procéder au remplacement des éclairages tertiaires existants par des systèmes LED, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Économie d'énergie
- Économie financière
- Réduction du bilan carbone

Sur les espaces suivants :

- Salle judo-danse
- Tennis couvert
- Local chaufferie du gymnase
- Hameau des clubs
- Gymnase
- Centre culturel
- Église



Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de nombreux luminaires, pour un montant total estimé à **66 234,27€ HT** et que ces travaux de rénovation d'éclairage doivent être engagés dès le printemps 2025, pour une durée de six mois.

La Commune souhaite être accompagnée, sur le plan financier, dans la réalisation de ces remplacements lumineux, selon le plan de financement ci-dessous :

BUDGET PRÉVISIONNEL HT DE L'OPÉRATION (en euros)			
DÉPENSES		RECETTES	
ÉCLAIRAGE LED - BÂTIMENTS COMMUNAUX	66 234,27€	Subventions DETR (45%) sur la base d'un plafond de 660 000.00€ subventionnable	29 805,42€
		Budget Coye-la-Forêt	36 428,85€
TOTAL H.T.	66 234,27€		66 234,27€
TOTAL TTC	79 481,13€		79 481,13€

Monsieur Rodolphe DONNÉ désirerait connaître l'identité de la personne ou de l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Monsieur le Maire répond que la commune a reçu trois devis, mais qu'il ne se souvient pas du nom de l'entreprise. De plus, il mentionne qu'une demande de certificats d'économie d'énergie (CEE) a été soumise à une entreprise locale, ce qui, selon les estimations, pourrait générer un revenu de seulement 2 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix POUR :

- **VALIDE le projet de remplacement de l'éclairage en LED pour les bâtiments communaux cités ci-dessus. AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes à ce projet.**

#### 4- SUBVENTION – INSTALLATION DE LA TÉLÉGESTION AU CENTRE CULTUREL

La Commune de Coye la Forêt est propriétaire du Centre culturel situé rue d'Hérivaux.

Ce lieu de culture est hautement apprécié des habitants de la Commune, comme ceux des communes environnantes, par sa qualité de programmation, sans cesse renouvelée, chaque année.

Soucieuse de réduire les coûts liés au chauffage de ce bâtiment, qui compte une grande salle de spectacle, mais aussi des espaces dédiés à diverses associations (loisirs, musique, danse, etc.) et deux grandes salles pouvant être louées par les citoyens pour un usage personnel (anniversaire, mariage, etc.) ou collectif (réunions publiques, etc.). La commune envisage d'installer une télégestion pour maîtriser l'usage ainsi que les coûts du chauffage de ce grand bâtiment.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'installation d'un mode de télégestion, pour un montant total de travaux estimé à **15 557,38€ HT** et que ces travaux d'installation doivent être engagés dès le printemps 2025, pour une durée de deux semaines environ.

La Commune souhaite être accompagnée, sur le plan financier, dans la réalisation de cette installation de télégestion, selon le plan de financement ci-dessous :

BUDGET PRÉVISIONNEL HT DE L'OPÉRATION (en euros)			
DÉPENSES		RECETTES	
Mise en place de la télégestion au Centre Culturel	15 557,38€	Subventions DETR (45%) sur la base d'un plafond de 660 000.00€ subventionnable	7 000,82€
		Budget Coye-la-Forêt	8 556,56€
TOTAL H.T.	15 557,38€		15 557,38€
TOTAL TTC	18 668,86€		18 668,86€



Après en avoir débattu, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des voix POUR :

- DÉCIDE d'annuler le projet d'installation de la Télégestion au Centre Culturel

En effet, Monsieur Rodolphe DONNÉ indique qu'au vu de la configuration actuelle du système de chauffage, la télégestion ne solutionnerait pas les dysfonctionnements constatés

#### 5- SUBVENTION – RÉNOVATION DES TERRAINS DE FOOTBALL

La commune de Coye-la-Forêt est propriétaire de deux terrains de football, soit un terrain d'honneur et un terrain d'entraînement, destinés à accueillir les jeunes de la commune, à travers l'association sportive de football, mais aussi des élèves des classes élémentaires.

L'association sportive de football organise régulièrement des rencontres sportives intercommunales, départementales et régionales et voit son nombre d'adhérents augmenter chaque année.

Les terrains mis à disposition n'ont subi, depuis 1990 jusqu'à ce jour, aucun réaménagement ni entretien d'importance. Cela fera bientôt trente-cinq ans.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des deux terrains de football communaux, pour un montant estimé à 141 530,98€ HT et que ces travaux doivent être engagés au printemps 2025, pour une rentrée sportive début septembre 2025,

Considérant que la commune souhaite être accompagnée, sur le plan financier, pour la réalisation des aménagements nécessaires au bon fonctionnement de la pratique du football. Elle veut aussi continuer de promouvoir ce sport auprès de ses membres grâce à un nouveau revêtement de qualité et à l'insertion d'un système d'arrosage automatique qui permettrait une meilleure gestion de l'eau. Vu le plan de financement détaillé ci-après :

BUDGET PRÉVISIONNEL HT DE L'OPÉRATION (en euros)			
DÉPENSES		RECETTES	
Travaux de remise en état des 2 terrains de football – 105m x 65m / et 93m x 50m	45 190,64€	Subventions DETR (45%) sur la base d'un plafond de 70 000,00€ subventionnable	31 500,00€
Arrosage automatique sur le terrain d'honneur	42 311,99€	Subventions CD OISE (27%)	38 213,00€
Travaux de clôture	54 028,35€	Budget Coye-la-Forêt	71 817,98€
TOTAL H.T.	141 530,98€		141 530,98€
TOTAL TTC	169 837,18€		169 837,18€

Monsieur Rodolphe DONNÉ désirerait savoir combien d'adhérents il y a, ainsi que la taille des grillages.

Monsieur David DESCHAMPS mentionne que le club compte actuellement près de 150 membres. En ce qui concerne la clôture, il s'agirait d'un grillage rigide d'environ 1,80 mètre de hauteur, ce qui devrait dissuader efficacement le vandalisme et l'occupation illicite des terrains.

Monsieur Alain MARIAGE indique qu'il n'y aura plus d'accès aux terrains comme cela se fait aujourd'hui.

Monsieur Rodolphe DONNÉ souhaite savoir si des mesures plus économes en eau seront mises en œuvre.

Monsieur le Maire répond que le système d'arrosage automatique à venir sera beaucoup plus régulier, plus économique et plus efficace.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix POUR, et deux abstentions (M. Yves DULMET et M. Rodolphe DONNÉ) :

- VALIDE le projet de rénovation des deux terrains de football. AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes à ce projet.



## INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

### QUESTIONS DIVERSES

#### *Questions de Monsieur Rodolphe DONNÉ*

*À la suite du Conseil municipal du 5/09/2024 durant lequel nous évoquons la minorisation du loyer pour les médecins généralistes conventionnés Secteur 1 s'installant au sein de la Maison Médicale :*

- *serait-il possible d'avoir un point de situation sur l'arrivée d'un médecin généraliste ?*
- *le transfert de local pour l'orthophoniste a-t-il été réalisé suite à l'approbation de la résolution "Versement d'une indemnité d'éviction" au Conseil municipal du 27/06/2024 ?*
- *le projet évoqué en 2024 sur le local loué au Dr ESPINOSA est-il toujours d'actualité (pas de ligne dans le PPI en ce sens) ?*

Monsieur le Maire répond qu'une demande d'un médecin généraliste a été reçue en mai de l'année dernière. Ce dernier a finalement décidé de s'installer à Boran-sur-Oise.

Pour le transfert du local de l'orthophoniste, l'indemnité d'éviction lui a été versée et elle s'est installée dans le nouveau local.

Quant au projet de local loué au Dr ESPINOSA, il n'est plus d'actualité. Effectivement, le Dr ESPINOSA exigeait une indemnité de départ de 20 000 euros.

Aujourd'hui, nous avons un vaste espace qui attend un médecin et une pièce d'environ 15 m<sup>2</sup>. J'ai rencontré une interniste qui cherchait un local mais qui n'a pas encore pris sa décision.

*À la suite du Conseil municipal du 9/02/2024 durant lequel nous évoquons en « questions diverses » les suites à donner aux bidons bleu contenant de l'Oxonia Active LS qui ont été retrouvés sur les aires de parking des étangs de Commelles, entreposés dans les locaux des services techniques, et pour lesquels il était demandé 5k€ pour s'en débarrasser dans une filière spécialisée :*

- *sont-ils toujours entreposés dans les locaux des services techniques ?*
- *si oui, a-t-on réussi à trouver la filière spécialisée de recyclage et pour quel coût ?*
- *si oui, peut-on inscrire cette future dépense au PPI, car il semble dangereux et inapproprié de conserver ce type de produits ?*

Monsieur le Maire répond qu'ils ne sont plus aux services techniques. Ils ont été acheminés vers une filière spécialisée à Compiègne l'été dernier pour un montant de 4 162 € TTC.

*À la suite du Conseil municipal du 24/11/2023 durant lequel nous évoquons en « questions diverses » la pollution du Ru traversant les propriétés du Clos des Vignes et Rue des Joncs, pourrait-on avoir un point de situation des investigations :*

- *fins d'enquête et rapport d'expertise des Services de la Préfecture ?*
- *origine : hydrocarbures ou solvants ?*
- *étude cartographique avec un sourcier ?*
- *établissement d'une cartographie des cours d'eau du secteur ?*
- *devoir de sensibilisation des habitants et professionnels ?*
- *mode opératoire à communiquer aux habitants en cas de pollution avérée ?*

*Le couple BEVE/KMIECIK tient à votre disposition, dans leur congélateur, un spécimen de leur poisson empoisonné, si nécessité d'analyse.*

Monsieur le Maire répondra aux membres du Conseil municipal par courriel pour leur expliquer les mesures prises.

Toutefois, l'enquête judiciaire a initialement conclu à une origine d'hydrocarbures. Le SICTEUB a mené des inspections « caméra » en amont et en aval de l'Allée des Rainettes pour vérifier si les réseaux d'eaux usées et la source canalisée dans cette zone ne présentaient pas de fuites. Ils nous ont assuré qu'il n'y avait pas de problème. Nous avons également consulté un sourcier qui s'est rendu dans une dizaine de propriétés, mais qui n'a rien décelé de concret.



## INFORMATIONS DIVERSES

En ce qui concerne l'hôpital des jockeys, Monsieur le Maire souligne que le tribunal de Bobigny a fixé la date limite de soumission des propositions de reprise au 20 janvier, ainsi qu'une éventuelle amélioration de ces offres au 20 février, avec une audience prévue le 12 mars.

Il y a un an, la Communauté de communes avait proposé d'acheter les murs. En contrepartie, la totalité de l'endettement était liquidée. Nous avons découvert que des rénovations majeures devaient être effectuées d'urgence à l'hôpital. Nous attendons les devis définitifs. Le montant proposé, qui sera ajusté, sera plafonné à huit millions, déduction faite d'environ deux millions de travaux, ce qui représentera six millions pour le tribunal.

Parallèlement, nous devons assurer le bon fonctionnement de l'hôpital. Nous avons collaboré avec une équipe qui exploite actuellement 12 cliniques, principalement dans la région des Hauts-de-France, ainsi qu'une à Lyon : le groupe PAUCHET, qui est réputé dans le domaine médical et qui a soumis une proposition de reprise des activités.

Ce groupe serait titulaire d'un bail accordé par la communauté de communes.

Nous avons donc déposé notre offre le 20 janvier, et nous sommes les seuls à l'avoir fait. Le tribunal nous a fait savoir que notre offre était plutôt ridicule, ce qui est vrai, puisque nous avons proposé 2,5 millions €, mais nous allons la revoir. En revanche, il n'y aura plus d'offres de reprise de l'entreprise, mais le groupe AVEC, l'exploitant actuel, a le droit de soumettre une offre de continuation.

De plus, un délai additionnel a été accordé jusqu'au 7 mars pour soumettre une offre finale.

Nous allons rencontrer le juge-commissaire et les administrateurs le 5 mars pour présenter notre proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Coye-la-Forêt, le 3 mars 2025

La Secrétaire de Séance,  
Nathalie LAMBRET

